



La référence du retour d'expérience sur accidents technologiques

Emission accidentelle d'herbicide durant le mois de mai

Home » Emission accidentelle d'

Rechercher parmi nos 50 000 accidents et publications



N° 6329 - 17/05/1986 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base



Depuis le début du mois de mai, des propriétaires de jardins proches d'une usine chimique constatent le dépérissement et le séchage de jeunes plants. Des plaintes sont adressées à la direction de l'établissement. Un spécialiste des traitements agricoles conclut à l'action probable d'un herbicide, une urée complexe le DIMEFURON, fabriqué par l'usine. Cet herbicide qui est utilisé spécifiquement pour protéger les cultures du colza, est surtout nocif pour les autres plantes au premier stade de la végétation. Une campagne de fabrication de cette urée avait eu lieu du 17 avril au 13 mai. Une enquête de l'exploitant révèle que pour des raisons de sécurité, l'herbicide possédant une granulométrie très fine susceptible de présenter un risque d'explosion de poussière au séchage après essorage en milieu solvant, le débit d'air de séchage correspondant avait été fortement augmenté et que le dispositif d'arrêt des poussières fines dans le flux gazeux (éjecteur à eau) s'est avéré insuffisamment efficace en raison de la finesse de la substance chimique. L'herbicide finement divisé a ainsi été émis en faible quantité par la cheminée de sortie de l'air de l'installation de séchage durant près de 1 mois. Selon l'exploitant et comme pour tous les produits agrochimiques, l'herbicide pour être homologué a fait l'objet de nombreux essais et études qui, selon l'exploitant, ont montré qu'il était sans danger tant pour l'homme que pour les animaux (mammifères, oiseaux, poissons et abeilles). L'exploitant évalue enfin que les quantités émises ont permis d'atteindre dans les zones touchées une dose de 2 kg/ha, valeur comparable à celle préconisée pour les usages agricoles. L'Inspection des installations classées constate les faits. Un dispositif d'élimination des poussières plus performant sera étudié et mis en place avant la prochaine campagne de production prévue au printemps suivant. Une vingtaine de plaignants est indemnisée.

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok En savoir plus